

risque de voir quelques-unes de ces pièces tomber en désuétude et lui rester sur les bras. Dans l'ensemble, les frais du stockage et de la distribution des pièces de rechange s'en trouveraient beaucoup plus élevés.

Au chapitre des pièces peu dynamiques, cette analyse laisse supposer que la formule la plus rentable serait de stocker les pièces à un endroit central et de se fier à la rapidité des transports et des communications pour livrer les pièces aux agriculteurs qui en ont besoin. A mesure que les dépositaires prendront de l'importance, chacun d'eux pourra stocker un plus grand nombre de pièces. Au passif, il faut tenir compte du plus long voyage que devra s'imposer l'agriculteur pour obtenir des pièces. Cependant, nombre d'agriculteurs ont déclaré dans leurs mémoires ou au cours des audiences de la Commission qu'ils étaient disposés à franchir une plus longue distance pour obtenir les pièces, à condition d'être certains de les obtenir dès leur arrivée chez le dépositaire.

Je pense, monsieur le président, que l'appréciation de l'entrepôt commun serait, à mon humble avis, l'une des meilleures solutions qu'on pourrait apporter jusqu'ici.

D'après cette appréciation du problème des pièces de rechange, quelles conclusions faut-il tirer sur la proposition à l'effet que les sociétés établissent un entrepôt central pour les pièces? De l'avis de cette Commission, tout avantage éventuel d'une telle formule est fortement neutralisé par ses inconvénients. Aux termes des arrangements actuels, où chaque société est chargée de sa propre distribution de pièces, on saurait fort bien à qui l'on doit imputer tout défaut d'approvisionnement. Puisque la réputation de chaque société repose en partie sur son aptitude à offrir un service de pièces prompt et fiable, elle a tout intérêt à développer et à maintenir un bon service.

● (1750)

Si les pièces étaient fournies par l'entremise d'un entrepôt central coopératif, la répartition des responsabilités serait beaucoup moins nette. Il est tout au moins possible que le service aux termes d'un tel arrangement se gâterait. Du reste, le service actuellement fourni par chaque société s'intègre complètement à l'ensemble du commerce de pièces de la société mère sur le continent nord-américain. Si l'on ralliait sous le même toit tous les entrepôts centraux des sociétés au Canada, on risquerait de rompre les chaînes directes de communication et de responsabilité qui existent actuellement. Je pense aux problèmes qui existent au-delà de l'influence des fabricants.

Étant donné que le caractère même du problème des pièces de réparation rend bien inévitable le stockage d'un grand nombre de pièces dans les entrepôts-succursales régionaux et centraux, la présence d'un service efficace et rapide en cas d'urgence exige une communication rapide des besoins de l'agriculteur, une mesure immédiate de la société pour assurer que la commande de l'agriculteur sera remplie et la livraison de la pièce sera effectuée le plus tôt possible. Bien que nous en soyons tous à une époque où la rapidité et l'efficacité des communications et des transports se sont améliorées, des obstacles se présentent de part et d'autre à la distribution des pièces de rechange aux agriculteurs dans le cas d'urgence.

Au niveau technique, les communications ont fait beaucoup de progrès. Puisque toutes les pièces sont maintenant enregistrées dans les ordinateurs, certaines sociétés affirment qu'elles peuvent, dans un délai de quelques heures, repérer une pièce n'importe où en Amérique du Nord, même s'il n'existe qu'un ou deux exemplaires. Les dépositaires

sont souvent reliés aux succursales par telex. Le défaut de communication semble se présenter plus souvent au niveau humain. L'agriculteur ne fait pas remarquer au dépositaire que son cas est urgent, ou bien le dépositaire n'observe pas les formalités indiquées par la société, de sorte que le caractère urgent de la commande n'est pas reconnu au niveau de la succursale. L'enquête de la Commission laisse supposer que des erreurs de ce genre sont plus à craindre chez les dépositaires moins importants et moins efficaces. Leur fréquence devrait diminuer à mesure que les sociétés de machines agricoles continuent à relever le calibre de leurs dépositaires et à en réduire le nombre.

Même lorsque la pièce est en stock à la succursale ou à l'entrepôt central, un retard considérable peut survenir avant la livraison à l'agriculteur. Il peut être attribuable à diverses causes. Les agriculteurs plus éloignés doivent souvent compter sur un service de camion, d'autobus ou de messagerie, pour obtenir leurs pièces. Les sociétés de camions sont le plus souvent inactives le dimanche, et les bureaux de messageries sont également fermés. Les sociétés d'autobus sont parfois peu disposées à transporter des pièces de taille ou de forme encombrante, ou de les livrer à des postes non pourvus de personnel.

Quatre provinces canadiennes, soit l'Alberta, le Manitoba, l'Île du Prince-Édouard et la Saskatchewan, ont adopté des lois sur les machines agricoles en vue de régler ou de tempérer les rapports entre les trois parties intéressées par l'achat et l'emploi des machines agricoles: la société, le dépositaire et l'agriculteur. Une des fins primordiales de ces lois semble être la défense des intérêts de l'agriculteur dans ses rapports avec les fournisseurs de machines agricoles. Les dépositaires sont éventuellement soumis à un régime de licences pour permettre l'adoption et le maintien de normes minimales de rendement. On tente par ailleurs de garantir . . .

M. l'Orateur: A l'ordre. Je regrette d'avoir à interrompre l'honorable secrétaire parlementaire, dont le temps de parole est écoulé. Il peut évidemment poursuivre ses remarques du consentement unanime de la Chambre.

[Traduction]

Y a-t-il consentement?

M. Knight: Non.

M. l'Orateur: Le député d'Assiniboia (M. Knight).

M. Bill Knight (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, je regrette de ne pas accorder de temps supplémentaire au secrétaire parlementaire, mais il se rend compte, j'en suis sûr, que ce débat sera terminé à 6 h et, vu le grand intérêt qu'il porte au problème, il ne m'empêchera pas de participer à ce débat, quitte à renvoyer ensuite le bill au comité.

Je n'ai que quelques mots à dire. En présentant ce projet de loi au Parlement, le député de Meadow Lake (M. Nesdoly) a remarquablement bien décrit le problème des agriculteurs de toutes les parties du Canada qui se trouvent dans l'impossibilité d'obtenir des pièces de machines agricoles. Le député de Meadow Lake, le député de Mackenzie (M. Korchinski) et le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture (M. Corriveau) doivent être félicités de la contribution qu'ils ont apportée et qui montre que cette question dépasse le simple sectarisme politique. J'espère que nous pourrions terminer le débat avant 6 heures et renvoyer ce bill au comité en demandant de faire une enquête sur toute cette question et que le gouvernement